

**Mémoire sur le projet de plan métropolitain
de gestion des matières résiduelles de la Communauté
Métropolitaine de Montréal**

Présenté par

**Cynthia Philippe, citoyenne de l'arrondissement
Brossard, ville de Longueuil**

Remis à

**La Commission de consultation publique sur le plan
métropolitain de gestion des matières résiduelles de la
Communauté Métropolitaine de Montréal**

Décembre 2003

Structure du mémoire

Résumé.....	3
Présentation.....	3
Introduction.....	3
Mon intérêt pour le projet de PMGMR.....	3
Commentaires sur le format actuel du PMGMR	4
Commentaires sur chaque élément du plan	5
Les données applicables au PMGMR.....	6
Inventaire des matières résiduelles produites en 2001	6
Coûts directs et financement de la gestion municipale des matières résiduelles en 2001.....	6
Mesures retenues par la CMM pour le PMGMR.....	7
Plan global de communication et campagnes de sensibilisation	7
Récupération et valorisation des matières recyclables.....	9
Récupération et valorisation des matières putrescibles	10
Un ajout indispensable.....	11
Infrastructures de gestion des matières résiduelles.....	11
Enfouissement des déchets ultimes.....	11
Cadre financier.....	12
Financement du PMGMR.....	12
Conclusion : points importants	13
Bibliographie.....	14
Contact courriel.....	14
Contact téléphonique	14
Sites Internet consultés	14

Résumé

Par ce mémoire, j'ai tenu émettre mes commentaires sur le PMGMR, car je trouve que les citoyens ont été peu informés sur ce projet. Mes commentaires sur le projet de PMGMR s'articulent sur plusieurs éléments constituant le plan. Selon moi, l'inventaire des matières résiduelles 2001 contient des estimations biaisées fait à partir de la caractérisation de la firme de consultants Chamard et associés. Les coûts de valorisation et d'élimination des matières résiduelles à la tonne métrique sont ,à mon avis, sous-évalués ou mal expliqués, car il s'avère que le compostage était en 2001 une option moins onéreuse que l'élimination des déchets. Les éléments de détails nécessaires pour un plan de communication adéquat sont déficients et nécessiteraient l'utilisation des principes de base de l'éducation relative à l'environnement. De plus, il faudrait que le PMGMR ait un scénario de service (collecte 3 voies et des encombrants (apport volontaire)) pour les institutions d'enseignement (à but non lucratif) en prenant en considération leur réalité propre à chacun (dimension et emplacement) et une uniformisation (forme et couleur) de la signalisation qui permettra aux usagers de démystifier le tri à la source quelque soit l'emplacement de la station de récupération (résidentiel ou ICI). De plus, il serait intéressant que la CMM s'assure que chaque ville aura une base de données complètes (même niveau de calculs du taux de diversion pour tous) qui permettra de suivre adéquatement les taux de diversion de chaque matière récupérée, recyclée et rebutée. Le cadre financier devra refléter un financement réaliste et non des projections hypothétiques dépendant du gouvernement provincial (loi 102 et 130). Pour terminer, je demande à la CMM de respecter les objectifs et l'échéancier qui sont cités dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008, malgré l'entrée en vigueur tardive du PMGMR.

Présentation

Je suis une citoyenne de la Rive-Sud de Montréal depuis plus de 25 ans et une biologiste engagée convaincue que nous avons le pouvoir d'améliorer et quasi supprimer nos actions nocives sur l'environnement.

Introduction

Mon intérêt pour le projet de PMGMR

En tant que citoyenne de l'arrondissement de Brossard, il est de mon devoir de faire valoir mes commentaires sur cette planification régionale de la gestion des matières résiduelles touchant directement ces services et ces infrastructures. Mais, surtout, parce que ce plan est une planification sur 20 ans avec un renouvellement à tous les 5 ans et que j'aimerais que ce plan soit bien fait en prenant en considération une vision de gestion à long terme et une viabilité environnementale des méthodes qui seront sélectionnées par

les villes et les municipalités régionales de comté de la communauté métropolitaine de Montréal.

Commentaires sur le format actuel du PMGMR

Dans le format actuel, ce projet de PMGMR ne peut pas être appliqué intégralement, il contient des lacunes flagrantes qui doivent être corrigées à mon avis. Dans la dynamique actuelle de la communauté métropolitaine de Montréal, je pense que le PMGMR manque de vision, surtout, lorsque nous savons que cette planification est pour 20 ans avec un renouvellement à tous les 5 ans. Ainsi, lorsqu'on pense que ce plan dans sa version actuelle propose des services uniquement pour la partie résidentielle des municipalités (incluant les institutions municipales) de la communauté métropolitaine de Montréal, cela représente un manque flagrant de planification selon les réalités rencontrées sur le territoire. Il faut préciser qu'il y a des villes de la CMM qui offre des services aux institutions et aux commerces. Une des réalités qui m'est très flagrante, c'est que les personnes qui les institutions, les commerces et les industries présentement sont les résidents actuels des municipalités de la Communauté Métropolitaine de Montréal. Chaque jour, certains d'entre eux posent l'acte de recycler à leur résidence, mais qu'en est-il du côté des institutions, commerces et industries qu'ils fréquentent, ou même de leur milieu de travail ? Comment voulons-nous être conséquent avec les gestes que nous posons et prônons lorsque nous faisons le contraire des gestes auxquels nous croyons quand nous sommes en dehors de nos résidences ?

Imaginez, lorsque vous êtes dans votre résidence, vous disposez de vos matières résiduelles recyclables dans le contenant attiré à la récupération, mais lorsque vous êtes dans votre lieu d'étude, de travail ou de loisir, vous jetez sans compter et même dans certains cas, vous gaspillez. Ces gestes ne sont pas compatibles avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 qui constitue un contrat social pour la population et le gouvernement provincial. Et pourtant, le projet de plan métropolitain de gestion des matières résiduelles ne regarde pas la problématique dans sa globalité, mais uniquement dans un secteur, le municipal résidentiel, mais le problème, c'est que tout cela forme est un tout. Les personnes fréquentant ou travaillant dans les industries, les commerces et les institutions (ICI) sont les mêmes qui habitent la région métropolitaine de Montréal. Si nous continuons à considérer uniquement le secteur municipal, en particulier pour les campagnes de communication ou les services porte-à-porte recommandés par le plan de gestion des matières résiduelles, nous risquons fort de faire fausse route et de ne pas atteindre les objectifs de détournement pour 2008.

Actuellement, le message publicitaire sur le recyclage est saturé, surtout dans les municipalités où cela fait près de douze ans que la collecte sélective a été mise en place. Les campagnes de communication ont besoin de nouvelles approches ciblant autrement la clientèle cible, exemple, la clientèle dans leur milieu de travail, d'étude ou de loisir. Nous aurons beau vouloir mettre des millions de dollars dans une campagne de communication pour faire passer des messages, mais quand le message est saturé, il faut cibler autrement

la population. Ceux qui devraient être rejoint par les campagnes des communications précédentes, le sont et font de la récupération adéquatement (ou presque), maintenant, ceux qu'on n'arrive pas à rejoindre par ces multiples messages, qu'en est-il d'eux ? Pourquoi le message ne passe-t-il plus ? Si les services de récupération multi-matière est offert sur l'ensemble du territoire à tous les ICI (indépendamment des coûts), à ce moment les résidents travailleurs n'ont plus le choix, ils n'ont plus au bout des doigts l'option de jeter des matières résiduelles pour les faire enfouir dans les lieux d'enfouissement sanitaire (LES).

Il est trop facile de faire des propositions de stratégie en énumérant les technologies disponibles, il faut être plus précis, sinon, il aurait été plus facile et plus efficace que chacune des municipalités s'occupe de son plan de gestion des matières résiduelles, elle-même selon ces réalités. Il est vrai dans la région métropolitaine de Montréal, plusieurs municipalités partagent plusieurs infrastructures donc il était raisonnable de proposer que l'on fasse le plan de gestion en collaboration, mais ce n'est pas une raison de réaliser un plan de gestion des matières résiduelles qui ne contient pas suffisamment d'éléments permettant aux municipalités de faire un choix éclairé, sensé et respectant le développement durable. Actuellement, plusieurs villes du Canada ont fait les changements adéquats. Du côté de Toronto, la banlieue d'Etobicoke paye par unité d'occupation par année environ 165 \$ CAN pour un système complet (compostage, bio-réacteur et recyclage) de gestion des matières résiduelle. Du côté d'Halifax, le coût revient à 173 \$ CAN par unité d'occupation par an pour un système complet. Un cas québécois, la ville de Saint-Donat dans Lanaudière où le coût par unité d'occupation est d'environ 250 \$ CAN. Ces coûts représentent moins d'argent nécessaire à l'achat quotidien d'un café pendant une année ou le coût annuel du téléphone ou du câble pour une résidence. Pourquoi ce genre de système complet de traitement des matières résiduelles n'a pas été présenté en entier (incluant « méthanisation » ou stabilisation des matières résiduelles avant enfouissement) dans le plan de gestion des matières résiduelles ? Selon moi, le PMGMR sera un guide et un modèle que les villes de la CMM emploieront comme un livre de recette. Elles ne sont pas supposées refaire d'études ou de recherche. Le PMGMR doit tout contenir les éléments nécessaires pour que chaque ville puisse faire une planification adéquate de la gestion des matières résiduelles de leur territoire.

Commentaires sur chaque élément du plan

Je pense que ce projet de plan est incomplet dans son format actuel. Il manque certaines composantes que je juge importante et primordiale pour une gestion saine, environnementale et respectueuse du développement viable. Voici les points que j'estime avoir besoin d'un peu plus d'approfondissement afin de mieux cerner la dynamique de gestion des matières résiduelles du territoire de la CMM.

Les données applicables au PMGMR

Inventaire des matières résiduelles produites en 2001

Dans l'inventaire des matières résiduelles sur le territoire, il faudra porter une attention sur les estimations qui ont été fait pour calculer les quantités de matières résiduelles produites. D'après l'annexe du projet de PMGMR, les estimations ont été faites à partir des caractérisations réalisées par la firme de consultants Chamard et associés en 2002 (Chamard, *et al*, 2002). Il se trouve que j'ai essayé de transposer ces données par rapport aux données réelles que j'avais en ma possession pour l'Université du Québec à Montréal. Les estimations ne concordent pas avec les données réelles. L'exemple d'Institution universitaire que la firme de consultant Chamard et associés avait choisi comme exemple de caractérisation est l'École d'administration publique (ÉNAP) de Québec qui compte environ 476 étudiants qui en grandeur ne correspond pas du tout au réalité de l'UQAM ou des autres Universités montréalaises. Il est certain que sur le territoire montréalais, il n'y a pas des dizaines de milliers d'Université de l'envergure de l'UQAM, mais il faut préciser en nous comparant avec les données prise sur l'ÉNAP, il y a une incertitude très grande. Il faut préciser, qu'une Université sur le territoire montréalais produit à elle seule près de 1500 tonnes métriques de matières résiduelles, ce qui n'est pas négligeable et ce n'est pas le cas de l'ÉNAP. Peut-on vraiment se fier sur les quantités qui ont été estimées pour les ICI sur le territoire de la CMM pour l'année 2001 ? Le même exercice a été fait avec les données réelles de l'arrondissement Saint-Bruno-de-Montarville et les estimations de la firme de consultants Chamard et associés, il s'avère que pour les matières putrescibles, les quantités réelles sont beaucoup plus grandes que les quantités estimées. Il est vrai que des estimés reste des estimés, mais lorsqu'une planification est faite à partir d'estimés douteux, il y a lieu de se demander est-ce que la planification sera adéquate pour les volumes projetés ?

Coûts directs et financement de la gestion municipale des matières résiduelles en 2001

Les coûts de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la CMM en 2001 sont aussi douteux (tableau 2.16). Le tableau présente les donnée d'après les explications sur une base comprenant la gestion (incluant le transport) autour de chacun des types d'élimination et de valorisation. Comment se fait-il que la collecte des matières putrescibles est moins onéreuse que la collecte régulière de déchets domestiques ? Comment se fait-il que les municipalités n'ont pas choisi la voie de séparer les matières putrescibles des matières résiduelles auparavant ? D'après le tableau, il y a une différence économique de 20\$ la tonne métrique, en choisissant la valorisation des matières putrescibles. Pourquoi, était-ce moins cher à l'époque ? Est-ce que nous avons toutes les données pour bien interpréter le tableau. En regardant ce tableau, nous nous demandons s'il n'est pas possible de faire des contrats en parallèle de collecte des matières putrescibles, malgré le fait que certains contrats de collecte de déchets ultimes et de recyclage ne se termineront pas avant 2011. Ce n'est pas parce que des contrats de

collecte de déchets domestiques sont en cour que cela empêche les villes de la CMM de faire de la récupération des matières recyclables ou/et putrescibles avec une campagne de communication adéquate. À moins, à mon avis, que ces contrats garantissent des quantités de déchets bien précises à chaque semaine, si c'est le cas, est-ce légal ? Les collectes des matières putrescibles et recyclables peuvent être instaurer tout de même et l'harmonisation se fera par la suite à la fin des échéances des contrats pour les matières recyclables et déchets ultimes. Pour les renouvellements qui se passeront avant la mise en vigueur du PMGMR, les contrats qui seront signés pourront contenir des clauses claires de renouvellement à chaque année en spécifiant les obligations de la ville par rapport au PMGMR et à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. D'ailleurs, les contrats qui ont été déjà renouvelé en cour de route auraient dû avoir une clause de ce genre. Une autre possibilité que nous voyons qui pourrait être une contrainte pour les municipalités est par rapport aux contrats actuels qui pourrait contenir des clauses de redevances ou de ristournes aux villes.

Mesures retenues par la CMM pour le PMGMR

Plan global de communication et campagnes de sensibilisation

Dans les mesures retenues pour la CMM dans le PMGMR (chapitre 3), pour la campagne continue de sensibilisation et d'information, ces mesures sont insuffisantes, j'ai l'impression qu'il y a dédoublement (réinventer la roue) de tâches par rapport au guide électronique des ressources métropolitaines. Dans certaines municipalités, des outils d'information sont déjà en place. La ville de Montréal a déjà plusieurs éditions en papier d'un guide répertoire contenant les ressources disponibles sur son territoire . Très sincèrement, si une personne habite la rive-sud de Montréal est-elle intéressé à avoir le guide contenant l'ensemble des intervenants sur l'ensemble du territoire de la CMM ? Au contraire, cette personne veut savoir quelle ressource qui est près de chez elle. La seule manière que ce guide pourrait être utile, c'est de contenir l'information pertinente de récupération et de recyclage des matières que l'on retrouve qu'à un nombre restreint d'emplacements pour l'ensemble des municipalités de la CMM, sinon le reste, c'est du gaspillage de temps de réalisation. Mais, l'autre question qu'on doit se poser, c'est, est-ce que tous les citoyens sont branchés ? Surtout, que la possibilité d'avoir ce type d'information pour l'ensemble du territoire de la province existe déjà sur le site de Recyc-Québec (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/repertoire/rep-recuperateurs.asp), selon les régions et les types de matières à récupérer. Je pense que la tâche de la CMM devrait être une campagne de sensibilisation, de conscientisation et d'éducation basée sur les principes de l'éducation relative à l'environnement (ERE).

D'après l'UNESCO,

l'ERE a pour objectif global de former une population consciente et préoccupée de l'environnement et des problèmes s'y rattachant, une population qui aura les connaissances, les compétences, l'état d'esprit, les motivations et le sens de l'engagement qui lui permettront de travailler individuellement et collectivement à résoudre les problèmes actuels et à empêcher qu'il ne se pose de nouveaux.

D'ailleurs, il existe sur l'île de Montréal des ressources en ERE telle que l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement. Les municipalités ont tous ou presque, un service des communications qui permet de produire des répertoires régionaux et autres services de communication, mais les municipalités n'ont pas tous, un service de l'environnement permettant de cibler adéquatement la manière d'amener les gens à prendre conscience de leurs actes, à changer de comportements et à voir à long terme l'impact de leurs nouveaux gestes sur la société (localement et mondialement).

La CMM pourrait bâtir une campagne de communication type comportant les étapes d'une campagne de communication adaptée aux réalités environnementales (analyse de la situation, type de citoyens de la municipalité (niveau de scolarité, travailleur ou non, etc.), les objectifs environnementaux de la campagne, le public cible, l'axe de communication choisi (donner plusieurs variantes selon les publics cibles), la stratégie de communication choisie, les messages environnementaux que l'on veut faire passer, les techniques, les médias et supports (les moins polluantes naturellement) et bien sur les moyens). Cela permettra que chaque plan de communication soit adapté selon les réalités rencontrées sur le terrain et comme le message sera différent d'un territoire donné à l'autre, ce message risque de moins se saturer. En misant trop sur une campagne en continue et fréquemment diffusé, cela risque aussi de saturer rapidement le message et de diminuer les effets escomptés. Les citoyens doivent être accompagnés dans leur démarche de changement de comportement, mais il faut aussi doser les fréquences de passage des messages dans les campagnes de communication, car à un certain moment, le message ne passe plus et est noyé dans la masse d'information que le citoyen reçoit par jour.

Dans le tableau 3.12 du projet de PMGMR, les thèmes proposés sont intéressants, mais ce qui me surprend, c'est que pour la première année, le thème proposé est l'information de la population et **du milieu scolaire** sur le PMGMR. Drôle de thématique, lorsque l'on pense qu'aucun scénario de service n'a été pris en considération pour les institutions d'enseignement. Par contre, la CMM veut approcher la population et les milieux scolaires pour de la sensibilisation. Est-ce que le message va vraiment passer ? Quand je pense que la jeunesse est notre avenir et que leur réceptivité est meilleure comparativement à la réceptivité de leurs parents, pourquoi pas envisagé un scénario de service (multi-matières, putrescibles et encombrants) pour les institutions d'enseignement. Certaines municipalités (Montréal, arrondissement Saint-Bruno-de-Montarville, etc.) de la CMM offre déjà le service de récupération multi-matière à ces institutions d'enseignement.

Il faut préciser dans les « en-lieux de taxes » que le ministère des affaires municipales (MAMM) paye pour les institutions d'enseignement et hospitalière, il y a une partie implicite qui correspond pour la collecte des matières résiduelles, mais dans bien des cas, surtout pour les institutions au Centre-ville de Montréal, elles payent un service privé, car la fréquence et le mode de collecte proposé sont inadéquats pour ces institutions. D'après, la loi sur la fiscalité municipale, l'article 255 contient une clause qui stipule que 80 % du taux globale de taxation de la municipalité locale. Ce qui veut dire, que le MAMM paye le service de collecte des matières résiduelles pour les institutions publiques.

Les jeunes sont l'avenir et ils savent très bien que chaque geste qu'ils posent a des conséquences bien précises sur leur avenir. Une gestion responsable de notre environnement commence par une vision globale de la problématique. La gestion des matières résiduelles n'est pas du cas par cas. Il faut analyser l'interaction de chaque intervenant dans la dynamique régionale, ce n'est pas parce que le secteur municipal a une gestion de ces matières résiduelles adéquate et bien structurée que cette gestion sur le territoire est parfaite, elle dépend aussi des ICI et de leur manière de faire leur gestion des matières résiduelles. Le plus important, c'est de se rendre compte de **l'acteur principal** dans ce PMGMR, **c'est le citoyen**. Ce citoyen est aussi, étudiant, employé, parent, industriel, spécialiste de l'environnement, commerçant et bien d'autres. Le message de gestion responsable des matières résiduelles doit être le même partout et non le contraire et cela commence par faciliter l'accès à des services adéquats selon les réalités de chaque intervenant. Une PME n'a pas nécessairement les mêmes besoins qu'une Université comptant près de 40 000 membres. Une collecte de bac roulant n'est pas nécessairement adéquate pour une Université à 22 pavillons comparativement à un bureau de dentiste. Les efforts risquent d'être vains, si une partie de la collectivité fait des efforts, mais que l'autre partie n'en fait rien.

Récupération et valorisation des matières recyclables

Pour la récupération et la valorisation des matières recyclable, il est évident qu'une relance des collectes est nécessaire, mais à quel prix et de quelle manière ? Dans le plan, il est indiqué que dans certaines municipalités, il y aura possiblement redistribution de nouveaux contenants appropriés. Ici, il y a un risque qu'il y ait du gaspillage. Il devrait y avoir des spécifications claires sur les cas où il devra y avoir redistribution de bac (ex : grandeur inadéquate ou contenants usés) et aussi où les contenants qui ne seront plus utilisés pourront être recyclés ou réusinés. Ces contenants sont fait de plastique pouvant être facilement recyclé donc il faut nous assurer que ces contenants seront disposés adéquatement et que le changement requis soit inévitable et non un caprice de nouveauté pour profiter de cet effet pour entraîner la population dans un gaspillage collectif. Toujours dans cette lancée, il devrait y avoir la procédure exacte d'évaluation de la dimension de bacs ou de type de bacs nécessaires à la collecte de matières recyclables selon les réalités de chaque ville. Ce n'est pas toutes les villes de la CMM qui ont un service de l'environnement donc des experts qui peuvent faire les vérifications et les

calculs adéquats pour le choix du type de contenant. Il faudrait aussi s'assurer que les contenants qui seront achetés soient constitués d'un certain pourcentage (100 % préférablement) de plastique recyclé. L'achat des nouveaux bacs pourra être fait par la CMM, car le pouvoir d'achat de l'ensemble de la CMM est énorme, cela permettrait d'avoir des prix avantageux.

Récupération et valorisation des matières putrescibles

La collecte à trois voies est une bonne idée et est indispensable si nous voulons atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Néanmoins, je suis d'avis qu'il faudra ajouter l'herbicyclage (laisser les rognures de gazon au sol) qui devra être pratiqué et peut être même obligé (règlement). Il faut aussi préciser que cette collecte ne nécessite pas que les contrats de collecte des déchets domestiques ou de récupération des matières recyclables prennent fin pour la débiter à moins que dans les contrats des quantités de déchets aient été garanties aux fournisseurs. Cela nous étonnerait, car d'ordinaire les contrats de collecte de déchets domestiques sont à un coût à la tonne métrique, en plus des coûts de transport. La ville de Toronto pratique l'herbicyclage sur l'ensemble de son territoire et a un règlement municipal pour appuyer la directive (contact par courriel avec la ville de Toronto). Les résidus verts qui devraient être acceptés sont les résidus de jardins et les branches d'une certaine grandeur. Les branches de plus grandes dimensions devront être récupérées par les villes (ex. Arrondissement Saint-Bruno-de-Montarville) pour être revalorisé en paillis pour les citoyens et pour les plates bandes et les parcs des municipalités. Pour la collecte à trois voies dans les multi-logements, il y a la ville de Toronto qui ont trois projets pilotes en cours dans une unité à moins de 16 logements et les deux autres dans des tours d'habitation (contact par courriel avec la ville de Toronto). Ces projets ont un taux de diversion de plus de 40% des matières potentiellement revalorisables. Je me demande si des projets pilotes sont indispensables sur le territoire de la CMM ? Je suis d'accord que pour les multi-logements, l'implantation devra être graduelle, mais nécessite t-elle une étude de 2 ou 3 ans ? La collecte des matières putrescibles est très particulière, elle demande beaucoup d'information, de sensibilisation, de conscientisation, d'éducation et de formation auprès de la population. Surtout, en ce qui à trait au choix de contenant avec ou sans sac. L'idéal pour le coût environnemental serait un bac roulant avec l'utilisation de sac biodégradable à base de fécule de maïs pour faciliter le déversement vers le bac roulant à l'extérieur, mais ces sacs sont environ 0,20\$ l'unité (contact téléphonique avec la compagnie Nova envirocom). L'utilisation de sacs ordinaires d'épicerie ou de déchets traditionnels nécessitent des infrastructures de « désensachage » onéreux et imposants (la ville de Montréal a ce genre d'infrastructure au complexe environnemental Saint-Michel) et les sacs récupérés serait enfouis dans un site d'enfouissement de déchets ultimes et non recyclés, car ils seront souillés. Dans le PMGMR, il devrait y avoir une section expliquant la dynamique autour des sacs de plastique traditionnel et les sacs biodégradables qui sont d'ailleurs utilisés sur l'ensemble du territoire de l'île de Corse en Europe (Émission Découverte, Radio-Canada, 7 décembre 2003).

Un ajout indispensable

Je suis d'avis que chaque ville devra avoir une base de données à jour contenant en détail les quantités de chaque matière mis au recyclage, au compostage, dans les dépôts de déchets domestiques dangereux, déchets de construction, de rénovation et de démolition et aux déchets ultimes afin de pouvoir faire un suivi adéquat des taux de diversion et de voir où les efforts d'éducation relative à l'environnement devront être mis. Peut-être que ces bases de données devront être un outil qui devra être développé par la CMM. Les villes de Montréal, Laval et l'arrondissement de Saint-Bruno-de-Montarville, et bien d'autres ont déjà ce genre de base de données à leur disposition. Nous recommandons aussi que les villes de la CMM aient toutes leur balance pour s'assurer des pesées des matières. Actuellement, l'arrondissement Saint-Bruno-de-Montarville utilise leur propre balance de pesée pour les camions de collecte (compostage, déchets et recyclage).

Infrastructures de gestion des matières résiduelles

Enfouissement des déchets ultimes

Il y en a 5 sites d'enfouissement sanitaire (LES) de prévue, si c'est le scénario 2 qui est approuvé par les villes de la CMM. Je tiens à ajouter que plusieurs autres scénarios pourraient être ajoutés, surtout que le rapport de Dessau-Soprin en proposait une dizaine. Je veux ajouter au scénario 2 la possibilité d'une autonomie métropolitaine, mais avec des sites d'enfouissement de matières stabilisées qui ne causeront aucun problème de lixiviation et de production de biogaz. Il serait intéressant de vérifier l'option d'utiliser la digestion anaérobique pour les produits sanitaires et non recommandés dans le processus de compostage (couches, déchets sanitaires, os, viande, produits laitiers), plutôt de les enfouir dans les LES. Ce qui rend le scénario 2 intéressant, c'est la diminution du transport interurbain des trains routiers transportant des matières résiduelles qui génèrent une grande quantité de gaz à effet de serre. Ce scénario aiderait à l'atteinte des objectifs de diminution des gaz à effet de serre prônés par le Protocole de Kyoto que le gouvernement canadien a ratifié. Néanmoins, je ne veux pas par la régionalisation des LES apporter des problèmes tels que les citoyens de l'arrondissement Saint-Michel à Montréal ont vécus avec la carrière Miron (aujourd'hui, le complexe environnemental Saint-Michel). Je demande de renchérir ce point avec la « méthanisation » (bio-réacteur) ou la stabilisation des résidus avant l'enfouissement, car ces méthodes sont socialement plus acceptables que l'enfouissement sanitaire traditionnel.

Cadre financier

Financement du PMGMR

Le cadre financier nous inquiète par rapport qu'il y a beaucoup d'éléments hypothétiques avec des scénarios idéalistes et dépendant du gouvernement provincial. Les lois 102 et 130 sont adoptées, mais dans combien de temps que le gouvernement provincial va mettre en place des structures et des règlements permettant la perception des redevances qui seront induites par ces lois. Ces redevances ne seront pas uniquement pour la communauté métropolitaine de Montréal, mais aussi pour toutes les MRC et villes de la province de Québec. Il serait bon que le cadre financier comprenne un scénario réaliste et détaillé de la situation financière de l'application du PMGMR avec des solutions réaliste de financement pour la situation présente sans hypothèse. Il est aussi à préciser que les redevances de la loi 102 et 130 seront versées à Recyc-Québec, ce qui porte à penser que les redevances seront gérées en fond dédié comme le fond pour les pneus est actuellement traité.

Conclusion : points importants

Définitivement, ce qui serait intéressant d'ajouter au projet de PMGMR, c'est :

- un peu plus de détails qui permettrait aux municipalités d'utiliser le plan comme un livre de recette, plutôt que de refaire des études pour les réalités qu'ils rencontrent sur leur territoire. C'est un exercice fastidieux, mais nécessaire, car chaque ville de la Communauté Métropolitaine de Montréal ne sont pas tous arrivées au même degré d'implantation d'un système complet de gestion des matières résiduelles.
- Une campagne de communication complète basée sur les objectifs environnementaux à atteindre avec chaque étape de réalisation en prenant en considération la clientèle visée et les médias qui seront utilisés.
- L'utilisation des principes d'éducation relative à l'environnement afin d'informer, de sensibiliser, de conscientiser, d'éduquer et de former. Ces actions ne sont pas synonymes et ils ont toutes leurs importances dans le changement de comportement et de valeur des citoyens de la CMM.
- Une stratégie de service de système complet de gestion des matières résiduelles pour les institutions d'enseignement public (à but non lucratif) selon leur réalité (la dimension et l'emplacement, ex. Centre-ville de Montréal, il y a peu de place).
- une attention particulière sur la couleur des contenants qui seront utilisés. En octobre dernier jusqu'au début de décembre, des ICI se sont consultés sous la forme d'un forum par courriel sur une signalisation uniforme pour une collecte multi-matière pour l'ensemble des ICI, d'ailleurs cette signalisation sera bientôt disponible sur le site de Recyc-Québec (www.recyc-quebec.gouv.qc.ca). Il serait intéressant que pour chaque activité d'un système de gestion des matières résiduelles que la couleur et non le type de contenant soit imposé afin qu'un citoyen se promenant d'une ville à l'autre et d'un ICI à l'autre facilite l'identification lorsqu'il utilise les contenants des matières résiduelles. Actuellement, les couleurs choisies par le forum sont les suivants : le bleu pour le papier et le carton; le jaune pour le plastique, le verre et le métal; le gris pale pour le métal, le mauve pour le polystyrène et bien d'autres. L'uniformité de la signalisation aiderait beaucoup le travail de démystification des citoyens qui parfois sont mêlés par la multitude de possibilité de tri à la source.
- Pour terminer, le respect des échéanciers qui étaient prévus à l'origine donc l'atteinte pour 2008 de l'objectif de 65% des matières valorisables détournées des sites d'enfouissement sanitaire. Si les efforts adéquats sont mises en œuvre, il y aura une partie des villes de la CMM qui atteindront ces objectifs, car il y a certaines de ces villes qui sont déjà en avance dans la gestion de leurs matières résiduelles. Pour, les contrats qui seront attribués avant l'entrée en vigueur du PMGMR révisé, la CMM pourra demander à ces membres de s'assurer qu'il y aura des clauses de protection assurant la mise en œuvre du PMGMR et de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008 dans les futurs contrats.

Bibliographie

CHAMARD ET ASSOCIÉS *et al.* 2002. Plan de gestion des matières résiduelles. Caractérisation et bilan des matières résiduelles. Rapport final, 130 pages et 280 pages d'annexes.

Contact courriel

Ville de Toronto : Monsieur Tim Micheal : tim_micheal@toronto.ca

Contact téléphonique

Nova envirocom : Monsieur Pierre Monrency (514) 528-7731

Sites Internet consultés

La ville de Toronto

www.city.toronto.on.ca/greenbin

La région d'Halifax

www.region.halifax.ns.ca/wrms/newgreen.html

Recyc-Québec

www.recyc-quebec.gouv.qc.ca

Mes coordonnées pour me rejoindre

2880, rue Beaujolais

Brossard, Québec

J4Z 2R7

Tél. : (450) 926-2960

Tél. trav. : (514) 987-3000 poste 1035